

Indexation facile

En trois étapes...

Vous êtes transporteur routier de marchandises et décidez de mettre en place un mécanisme d'indexation afin de réajuster périodiquement votre prix de transport en fonction des variations du coût du produit énergétique de propulsion choisi. 3 étapes pour y arriver...

Les ressources – Les outils

- [L'espace Carburants - TRM](#) : les indicateurs carburant, les pondérations, etc. en libre accès
- [L'espace Carburants - TRM - Outre-mer](#) : les indicateurs carburant des départements et régions d'outre-mer (DROM) en libre accès
- [Simulateur d'indexation](#) : calculs automatisés (service payant)

Exemple : cas d'un transport en longue distance, 44 tonnes

Étape 1 Je choisis ma période d'indexation

Date initiale : date de signature du contrat ou du prix de transport initialement convenu

Date finale : exécution du transport

*Exemple : j'ai signé avec mon client un contrat de transport **en janvier 2021**, je réalise une prestation de transport en février 2022 et souhaite réajuster mon prix de transport **en février 2022** en fonction de l'évolution du coût du gazole sur cette période.*

Étape 2 Je choisis mon indicateur de suivi du coût du produit énergétique de propulsion

En fonction du type de produit énergétique de propulsion et du tonnage du véhicule (voir définitions p.7).

*Exemple : je choisis **l'indice CNR gazole professionnel** (véhicule d'un PTAC $\geq 7,5$ tonnes) pour mesurer l'évolution du coût produit énergétique de propulsion entre janvier 2021 et février 2022.*

Étape 3 Je choisis la pondération de ce produit (« part des charges de ce produit dans le prix de transport »)

En fonction de l'activité du véhicule (voir définitions p.9).

*Exemple : je choisis la pondération gazole, **telle qu'établie dans les indices synthétiques du CNR, en vigueur en janvier 2021, date de signature du contrat de transport = Pondération LD EA 2021.***

Résultat Incidence sur mon prix de revient

Exemple : entre le mois de janvier 2021 (indice = 144,75) et le mois de février 2022 (indice = 200,66), l'indice CNR gazole professionnel a augmenté de : **+ 38,63 %** = $(200,66/144,75) - 1$.

La pondération LD EA CNR gazole applicable au prix de l'année 2021 est de : **21,5 %**.

Le réajustement de mon prix de transport, du seul fait de l'évolution du coût du carburant entre le mois de janvier 2021 et le mois de février 2022, est de : **+ 8,31 %** = $0,3863 \times 0,2150$.

Un calcul automatisé avec l'outil « Simulateur d'indexation » du CNR

En orange : Commentaires explicatifs

PÉRIODE D'INDEXATION

☒ date / date ☐ moyenne / moyenne

Signature du contrat

Exécution du transport

du au

INDICATEURS ET PONDÉRATIONS

Utiliser une formule sauvegardée

Indice CNR gazole professionnel

Variation sur la période
+38,63%

Votre pondération
 %

> Utiliser une pondération CNR

Indicateur de suivi du coût du carburant

Pondération en vigueur à la date de signature du contrat

+ Ajouter un autre indicateur

Nom de l'indicateur non fourni par le CNR

Variation sur la période
 %

Votre pondération
 %

+ Ajouter un indicateur personnalisé

Total des pondération
21,5%

Sauvegarder ce paramétrage : ?

Sauvegarder ce paramétrage

RÉSULTAT

Ajustement du prix de revient

Incidence
+ 8,31 %

Formule de calcul (0,3863 x 0,2150)
La formule que vous avez définie pour actualiser le prix d'un contrat ou un prix de revient, établi entre le 01/2021 et le 02/2022, se traduit par une incidence de **+ 8,31 %**

Envoyer le résultat par email

Télécharger en PDF

Prix initial

Prix indexé

Pour aller plus loin...

1. Contrat ou non ?

Contrat ou non, la loi¹ impose aux deux parties la révision de plein droit du prix de transport initialement convenu pour couvrir la variation des charges liée à la variation du coût des produits énergétiques de propulsion retenues pour l'établissement du prix de l'opération de transport entre la date du contrat et la date de réalisation de l'opération de transport. La facture fait apparaître les charges de produits énergétiques de propulsion supportées par l'entreprise pour la réalisation de l'opération de transport.

À défaut de stipulations contractuelles, les parties auront recours aux référentiels communiqués par le Comité national routier pour mettre en place leur mécanisme d'indexation.

Si le délai entre la date du contrat de transport et son exécution est très court (contrat spot), il arrive que le mécanisme d'indexation ne puisse être mis en œuvre.

2. Quel indicateur pour mesurer la variation du coût du carburant ?

Dans le cadre d'un contrat de transport, les modalités de réajustement du prix de transport sont librement choisies par les parties. Ces dernières pourront donc choisir un indicateur de suivi du coût du produit énergétique de propulsion jugé pertinent au regard de l'activité de l'entreprise.

À défaut de stipulations contractuelles, les parties s'appuieront sur les indices publiés par le CNR.

Quoi qu'il en soit, l'indicateur de suivi du coût du produit énergétique de propulsion doit **mesurer la variation du coût du produit énergétique de propulsion entre la date du contrat et la date de réalisation de l'opération de transport.**

¹https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000023086525/LEGISCTA000023071178/#LEGISCTA000023083803

Liste des indicateurs de suivi du coût de carburant disponibles sur le site internet du CNR

Le transporteur choisit parmi les indicateurs suivants celui qui lui paraît le plus pertinent, en fonction du type de véhicule qu'il exploite et de l'activité qu'il exerce. Les indices sont les grandeurs plus utilisées dans le cadre de formule d'indexation.

- Gazole – Les indices CNR
 - ✓ [Indice CNR gazole professionnel](#) : adapté si la prestation de transport est effectuée au moyen d'un véhicule d'un PTAC $\geq$ 7,5 tonnes en métropole. Cet indice intègre le remboursement partiel TRM de la TICPE.
 - ✓ [Indice CNR gazole hors TVA](#) : adapté si la prestation de transports est effectuée au moyen d'un véhicule d'un PTAC $<$ 7,5 tonnes en métropole. Cet indice n'intègre pas le remboursement partiel TRM de la TICPE.
 - ✓ [Indice CNR Carburant groupe froid autonome](#)
 - ✓ [Indice CNR Gazole TRM Guadeloupe](#) : adapté si la prestation de transport est effectuée en Guadeloupe.
 - ✓ [Indice CNR Gazole TRM Guyane](#) : adapté si la prestation de transport est effectuée en Guyane.
 - ✓ [Indice CNR Gazole TRM Martinique](#) : adapté si la prestation de transport est effectuée en Martinique.
 - ✓ [Indice CNR Gazole TRM Réunion](#) : adapté si la prestation de transport est effectuée à la Réunion. Cet indice intègre le remboursement partiel TRM mis en place par l'Agence de Services et de Paiement de la Réunion au titre du dispositif « Gazole professionnel ».
- Gazole – Les prix
 - ✓ [Prix CNR gazole cuve moyenne mensuelle](#)
 - ✓ [Prix CNR gazole cuve fin de mois](#)
 - ✓ [Prix gazole pompe moyenne mensuelle](#)
 - ✓ [Prix gazole pompe fin de mois](#)
- GNV – L'indice CNR
 - ✓ [Indice CNR carburant GNV](#) : adapté si la prestation de transports est effectuée au moyen d'un véhicule alimenté au GNV (Gaz naturel pour véhicule, comprimé ou liquéfié).

Retrouvez les définitions complètes de ces indicateurs page 9.

Le poids du carburant dans le prix de revient ?

Dans le cadre d'un contrat de transport, les parties peuvent définir elles-mêmes la part que représente le produit énergétique de propulsion (pondération) dans le prix de transport.

À défaut de stipulations contractuelles, les parties s'appuient sur la part des charges de ces produits (pondérations) « telle qu'établies dans les indices synthétiques du Comité national routier »².

Quoi qu'il en soit, la pondération retenue dans le calcul sera toujours celle correspondant aux conditions économiques valables l'année de la remise du prix convenu entre les deux parties.

Si le transporteur ne connaît pas précisément la part que représente le produit énergétique de propulsion sélectionné dans son prix de revient, il peut choisir la pondération annuelle calculée par le CNR, en fonction du type de véhicule utilisé et de la prestation (Longue distance ou Régional). Il peut également s'appuyer sur les pondérations publiées par le CNR pour certaines spécialités ou adapter la plus similaire si son activité n'est pas référencée.

Les activités pour lesquelles le CNR publie une pondération

Activités véhicule au gazole

- Longue distance ensemble articulé - Gazole professionnel
- Régional ensemble articulé - Gazole professionnel
- Régional porteurs - Gazole professionnel
- Frigo Frais longue distance ensemble articulé - Gazole professionnel
- Frigo Frais longue distance ensemble articulé - Carburant groupe froid autonome
- Frigo Surgelé longue distance ensemble articulé - Gazole professionnel
- Frigo Surgelé longue distance ensemble articulé - Carburant groupe froid autonome
- Benne céréalière ensemble articulé - Gazole professionnel

Activités véhicule au GNV

- Longue distance ensemble articulé – GNL
- Régional ensemble articulé – GNC

Départements et régions d'Outre-mer (DROM)

Le CNR ne publie pas de pondérations spécifiques aux DROM. Les pondérations indiquées ci-dessus peuvent être utilisées à défaut de stipulations contractuelles.

².

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000023086525/LEGISCTA000023071178/#LEGISCTA000023083803

Définitions

Les indicateurs de coût du carburant suivis par le CNR

[Indice CNR gazole professionnel](#) : indice du coût du carburant, hors TVA, tenant compte des différents modes d'approvisionnement (pompe et cuve) et du remboursement partiel de la TICPE. Base 100 = décembre 2000.

L'indice gazole professionnel intègre le remboursement partiel forfaitaire de la TICPE valable pour chaque trimestre, sous réserve de confirmation par la Direction générale des douanes pour le trimestre en cours.

[Indice CNR gazole hors TVA](#) : indice du coût du carburant, hors TVA, tenant compte des différents modes d'approvisionnement (excluant le remboursement partiel de la TICPE). Base 100 = décembre 2000.

[Indice CNR Carburant groupe froid autonome](#) : à partir de janvier 2020, indice calculé sur la base des prix de vente du gazole non routier hors T.V.A. pour des livraisons inférieures à 5 000 litres, moyenne mensuelle (source : DGEC), prenant en compte la TICPE applicable au carburant destiné au fonctionnement des groupes frigorifiques autonomes. Base 100 = décembre 2000.

[Indice CNR Gazole TRM Guadeloupe](#) : l'indice CNR gazole TRM – Guadeloupe décrit l'évolution du prix du gazole supporté par les entreprises de TRM en Guadeloupe. Il correspond au prix maximum du gazole routier tel que publié par arrêté préfectoral chaque mois, hors toute taxe récupérable. et net. L'indice CNR gazole TRM – Guadeloupe ne tient pas compte de l'exonération de la taxe spéciale de consommation sur le gazole consommé par les véhicules affectés au transport routier de marchandises relevant du secteur, du bâtiment et travaux publics. Ce prix est transformé en indice dont la base 100 est fixée en janvier 2021.

[Indice CNR Gazole TRM Guyane](#) : l'indice CNR gazole TRM – Guyane décrit l'évolution du prix du gazole supporté par les entreprises de TRM en Guyane. Il correspond au prix maximum du gazole routier tel que publié par arrêté préfectoral chaque mois, hors toute taxe récupérable et net de remboursement partiel de fiscalité spécifique sur les carburants. Ce prix est transformé en indice dont la base 100 est fixée en janvier 2021.

[Indice CNR Gazole TRM Martinique](#) : l'indice CNR gazole TRM – Martinique décrit l'évolution du prix du gazole supporté par les entreprises de TRM à la Martinique. Il correspond au prix maximum du gazole routier tel que publié par arrêté préfectoral chaque mois, hors toute taxe récupérable. L'indice CNR gazole TRM – Martinique ne tient pas compte de l'exonération de la taxe spéciale de consommation appliquée sur un volume plafonné de gazole par véhicule. Ce prix est transformé en indice dont la base 100 est fixée en janvier 2021.

[Indice CNR Gazole TRM Réunion](#) : l'indice CNR gazole TRM – Réunion décrit l'évolution du prix du gazole supporté par les entreprises de TRM à la Réunion. Il correspond au prix maximum du gazole routier tel que publié par arrêté préfectoral chaque mois, hors toute taxe

récupérable et net de remboursement partiel de fiscalité spécifique sur les carburants. Ce prix est transformé en indice dont la base 100 est fixée en janvier 2021.

Prix CNR gazole cuve moyenne mensuelle : prix des livraisons en cuve, hors TVA, moyenne mensuelle, France métropolitaine, selon enquête du CNR, expression en euros par litre.

Prix CNR gazole cuve fin de mois : prix des livraisons en cuve, hors TVA, fin de mois, France métropolitaine, selon enquête du CNR, expression en euros par litre.

Prix gazole pompe moyenne mensuelle : prix à la pompe du gazole, hors TVA, moyenne mensuelle, en euros par litre. Source : Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC).

Prix gazole pompe fin de mois : prix à la pompe du gazole, hors TVA en fin de mois, en euros par litre. Source : Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC).

Prix du gazole hors droits et taxes : prix moyen mensuel à la consommation du gazole hors droits et taxes en € par litre, en France. Source : Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC).

Indice CNR carburant GNV : l'indice CNR du coût du carburant GNV décrit les évolutions mensuelles du prix moyen du Gaz Naturel Véhicules acheté par les entreprises françaises de transport routier de marchandises (TRM) dans le cadre de contrats d'approvisionnement. Les prix hors TVA relevés incluent la TICGN supportée par les transporteurs.

L'indice regroupe trois produits, le GNL, le GNC et le bioGNC, leurs prix moyens étant pondérés par le poids relatif de chaque produit dans les ventes de carburants routiers de l'année précédente. Base 100 = août 2019

Les activités de transport suivies par le CNR

Activités véhicule au gazole

Longue distance ensemble articulé – Gazole : transport routier de marchandises diverses à longue distance effectué au moyen d'ensembles articulés chargés jusqu'à 44 tonnes, alimentés au gazole, lors de prestations de transport pour compte d'autrui. Par longue distance, on entend les transports nationaux ou internationaux dont les contraintes d'exploitation rendent impossible ou aléatoire le retour journalier du conducteur à son domicile.

Régional ensemble articulé – Gazole : transport routier de marchandises diverses en régional effectué au moyen d'ensembles articulés chargés jusqu'à 44 tonnes, alimentés au gazole, lors de prestations de transport pour compte d'autrui. Par régional, on entend les transports dont les conditions d'exploitation permettent le retour journalier du conducteur à son domicile.

Régional Porteurs – Gazole : transport routier de marchandises diverses en régional effectué au moyen de véhicules porteurs de PTAC de 3,5 à 19 tonnes, alimentés au gazole, lors de prestations de transport pour compte d'autrui. Par régional, on entend les transports dont les conditions d'exploitation permettent le retour journalier du conducteur à son domicile.

Frigo Frais longue distance ensemble articulé – Gazole : transport routier de marchandises sous températures dirigées supérieures à 0°C, en longue distance et effectué au moyen d'ensembles articulés chargés jusqu'à 44 tonnes, alimentés au gazole, lors de prestations de transport pour compte d'autrui. Par longue distance, on entend les transports nationaux ou internationaux dont les contraintes d'exploitation rendent impossible ou aléatoire le retour journalier du conducteur à son domicile.

Frigo Surgelé longue distance ensemble articulé – Gazole : transport routier de marchandises sous températures dirigées inférieures à 0°C, en longue distance et effectué au moyen d'ensembles articulés chargés jusqu'à 44 tonnes, alimentés au gazole, lors de prestations de transport pour compte d'autrui. Par longue distance, on entend les transports nationaux ou internationaux dont les contraintes d'exploitation rendent impossible ou aléatoire le retour journalier du conducteur à son domicile.

Benne céréalière 40T – Gazole : transport routier en vrac de produits agricoles et agroalimentaires au moyen d'ensembles articulés bennes 40 tonnes dites « cérésières » ou « grand volume », alimentés au gazole, lors de prestations de transport pour compte d'autrui.

Activités véhicule au GNV

Longue distance ensemble articulé - Gaz naturel liquéfié (GNL) : transport routier de marchandises effectué au moyen d'ensembles articulés chargés jusqu'à 44 tonnes, alimentés au gaz naturel liquéfié (GNL), lors de prestations de transport pour compte d'autrui. Par longue distance, on entend ici les transports nationaux ou internationaux dont les contraintes d'exploitation rendent impossible ou aléatoire le retour journalier du conducteur à son domicile.

Régional ensemble articulé - Gaz naturel comprimé (GNC) : transport routier de marchandises effectué au moyen d'ensembles articulés chargés jusqu'à 44 tonnes, alimentés au gaz naturel comprimé (GNC), lors de prestations de transport pour compte d'autrui. Par régional, on entend ici les transports dont les conditions d'exploitation permettent le retour journalier du conducteur à son domicile.

Réglementation

Code des transports : Chapitre II : Le contrat de transport (Articles L3222-1 à L3222-9)